

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

### 1. L'association

SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE,  
inscrite à la Préfecture du Puy-de-Dôme,  
ayant son Siège Social  
au 6 place Michel-de-L'Hospital  
63000 Clermont-Ferrand, représentée  
par Monsieur Jean-Claude SAUREL,  
en sa qualité de Président.

### 2. Et la société .....

Adresse : .....

.....

Direction : .....

Objet social : .....

## D'UNE PART, nommé SQPCM

## D'AUTRE PART, nommé le MÉCÈNE

### ARTICLE 1 : OBJET

SQPCM, organisatrice du Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, souhaite à travers

#### le BUENA VISTA LOCAL CLUB :

- > tisser des liens avec les entreprises locales
- > partager des moments d'exception avec ces entreprises
- > bénéficier de mécénat pour faire face aux baisses de financement des pouvoirs publics.

L'association, suite à rescrit auprès de l'administration fiscale, est habilitée à délivrer des reçus pour les dons, en vertu des articles 200 et 238 bis du CGI.

#### LE MÉCÈNE souhaite :

- > tisser des liens privilégiés avec le festival
- > contribuer au rayonnement culturel de la ville de Clermont-Ferrand
- > aider financièrement le festival
- > rassembler et fédérer ses équipes autour d'une manifestation de premier plan pour la vie culturelle locale.

Les contreparties seront volontairement d'une valeur disproportionnée :

- > 2 accréditations comprenant l'accès à toutes les séances du festival (soirée d'ouverture et de clôture incluses), 2 sacs, des affiches et affichettes.
- > 40 billets gratuits.

La valeur de ces contreparties s'élève à 165 €, soit ¼ de l'adhésion.

Fait à Clermont-Ferrand, le .....

#### SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE

Jean-Claude SAUREL, Président

### ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le mécénat se fait sous forme d'adhésion au BUENA VISTA LOCAL CLUB, à hauteur de 650 €, valable pour l'année civile en cours. Le versement a lieu à l'adhésion. À réception de l'adhésion accompagnée de son règlement, l'association fera parvenir au mécène un reçu fiscal qui tiendra lieu de pièces comptable.

### ARTICLE 3 : DURÉE

Ce mécénat prend effet à la signature de l'adhésion et se termine le 31 décembre de l'année en cours.

### ARTICLE 4 : LITIGE

Toutes les contestations pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, seront soumises aux juridictions du Tribunal de Clermont-Ferrand.



#### BULLETIN À RENVoyer À

Sauve qui peut le court métrage  
La Jetée, 6 place Michel-de-L'Hospital  
63058 Clermont-Ferrand Cedex 1  
[www.clermont-filmfest.org](http://www.clermont-filmfest.org)

#### CONTACT

Bertrand Rouchit  
04 73 14 73 17  
[b.rouchit@clermont-filmfest.org](mailto:b.rouchit@clermont-filmfest.org)

#### LE MÉCÈNE